

Good Knowledge

F.1 Évaluer la politique régionale de mobilité

L'ambition est de mettre en place les outils et processus adéquats pour assurer, en toute transparence, la mise en œuvre et l'adaptation continue et cohérente des programmes d'action.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



Élaborer les tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des actions (indicateurs de réalisation) en s'intégrant dans le processus et les outils de suivi opérationnel (PMO, POP) et de rapportage existants (contrôle de gestion), les mettre à jour et identifier les mesures à engager pour assurer l'exécution des actions ;

Définir, suivre et mesurer les indicateurs de résultat des actions du PRM et calculer et analyser les indicateurs d'impact de la politique de mobilité (voir action F.2) en vue d'adapter et mettre à jour le plan

Élaborer des rapports d'évaluation et les publier tous les 30 mois.

Analyse de l'avancement et des freins

Le Plan régional de Mobilité (PRM) inclut 50 actions pour lesquelles des indicateurs de résultats ont déjà été identifiés. Quant aux indicateurs d'impacts, ils sont définis dans les pages 140 et suivantes du Plan régional de Mobilité. La démarche de collecte des données a débuté de manière concomitante à la mise en œuvre du Plan régional de Mobilité (PRM). Dans les mois qui ont suivi l'adoption du PRM, Bruxelles Mobilité a lancé l'enquête relative aux comportements de déplacements (ECD-OVG), le baromètre de la mobilité, ainsi qu'une étude sur la possession et le besoin automobile.

Dès que des informations sont disponibles, elles sont partagées lors d'événements, de réunions de la Commission régionale de Mobilité (CRM) ou encore sur le site de l'Observatoire Good Move disponible depuis 2022. Chaque mois, les tableaux de bord concernant les indicateurs de mobilité sont mis à jour sur le site de l'Observatoire Good Move (<https://data.mobility.brussels>). Par ailleurs, chaque année Bruxelles Mobilité organise un Good Move Forum durant lequel elle présente les dernières avancées en lien avec la mise en œuvre du plan.

Formellement, selon l'ordonnance « Mobilité et Sécurité Routière » du 13 octobre 2023, une évaluation objective de la mise en œuvre du PRM est à prévoir au moins une fois au cours de la législature. Celle-ci est menée par l'Observatoire, en concertation avec les Communes et en consultant la CRM. Le projet de rapport complet sera soumis officiellement à l'avis de ces dernières par le Gouvernement. Le rapport final prenant en compte ces avis sera transmis au Parlement et aux communes. Sur la base de cette évaluation, le Gouvernement précise les éventuelles actions correctrices à mettre en œuvre et détermine s'il y a lieu de modifier le PRM. Parallèlement, l'ordonnance prévoit que le Gouvernement opère un suivi et évalue la mise en œuvre et le degré d'exécution du PRM à l'échelle des communes. Le Gouvernement transmet à chaque commune un rapport d'analyse qui la concerne et précise, le cas échéant, des recommandations d'actions correctrices, régionales ou communales, à mettre en œuvre sur son territoire. Sur cette base, chaque commune détermine les actions entreprises et les actions correctrices qu'elle prévoit de mettre en œuvre et, le cas échéant, détermine s'il y a lieu de modifier son plan communal de mobilité.

Cette évaluation est en cours de publication sur le site de l'Observatoire Good Move. En plus de diverses études, plusieurs événements ont été organisés pour préparer cette évaluation et intégrer au mieux les retours des différents acteurs concernés par la mise en œuvre du PRM :

- [Good Forum de juin 2023](#) : premier retour sur les indicateurs d'impacts déjà disponibles et inspirations d'ici et d'ailleurs en collaboration avec Brulocalis ;
- Journée d'échange sur la thématique « [Comment concilier enjeux de mobilité durable, transition écologique et équité sociale ?](#) » organisée en collaboration avec Bruxelles Environnement ;
- [Ateliers Good Move](#) d'octobre 2023 : une journée avec 12 ateliers pour discuter des avancées, freins et recommandations par action.

De manière complémentaire d'autres démarches ont été entreprises comme :

- Un marché d'accompagnement spécifique envers les communes :
 - Ateliers et rencontres bilatérales
 - Indicateurs de suivi de mise en œuvre des actions au niveau de chaque commune, ainsi que par thématique ;
- Présentation à la CRM :
 - 7 juin 2023 – section marchandises ;
 - 19 juin 2023 : Commission régionale de la Mobilité ;
- Rencontres spécifiques ou échanges avec des Partenaires mobilité.

Chiffres clés

- Production d'un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre : Présentation annuelle au Good Move Forum
- Production d'un rapport d'évaluation : En cours de mise en ligne sur le site de l'Observatoire Good Move
- Évaluation en continu : via le site de l'Observatoire Good Move

Réalisations illustrées



Fiches d'évaluation sur le site de l'observatoire Good Move



Colloque Good Move – Juin 2023 ©SPRB



@Bruxelles Environnement



Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette action au niveau local, consultez les pages suivantes sur sa déclinaison évaluée par les **19 communes**.



GOOD KNOWLEDGE

F.1 Évaluer la politique régionale de mobilité

L'ambition est de mettre en place les outils et processus adéquats pour assurer, en toute transparence, la mise en œuvre et l'adaptation continue et cohérente des programmes d'action.

Bilan de mise en œuvre des actions par les communes

Élaborer les tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des actions communales

Moyenne : 1.53
Ecart-type : 1.43



Analyse de l'avancement et freins à la mise en œuvre

Presque aucune commune n'a mis en place des tableaux de bord de suivi des actions communales. L'aspect transversal de ces tableaux de bord implique des difficultés d'organisation en interne : quels services sont chargés de les alimenter ? Comment travailler dessus de manière partagée et synchronisée ? comment les mettre à jour régulièrement (chronophage et demande du personnel) ?, etc.

Certaines communes avancent que, pour un petit territoire, un outil de ce type n'est pas forcément utile, car les agents connaissent suffisamment bien le territoire et les actions menées ou prévues, et car l'échange d'informations se déroule de manière efficace entre les différents services.

Quelques communes assurent un suivi de leurs actions au moyen d'un outil SIG, ou au travers d'outils plus ciblés, comme un plan de sécurisation des abords d'écoles uniquement.

Certaines communes, enfin, envisagent d'utiliser les indicateurs analysés dans le cadre de la présente évaluation du plan régional de mobilité. Elles considèrent qu'elles pourraient se réappropriier une partie au moins de ces indicateurs pour mettre en place un tableau de bord.

Chiffres clés

/

Bonnes pratiques

Toutes les communes ont participé à la démarche d'évaluation dans le cadre du marché d'accompagnement. Cette participation impliquait des ateliers, des rencontres bilatérales, des échanges de documents et a permis de rédiger ces fiches d'évaluation au niveau communal.